

COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC- URGENCES

Dans le cadre du dépannage et de la maintenance de votre éclairage public suite au transfert de compétence à Energie SDED, en cas de **dépannage d'urgence (*)** nécessitant une mise en sécurité, vous pouvez appeler le :

Dépannage d'urgence et mise en sécurité :



Il est nécessaire de communiquer votre CODE INSEE, qui vous sera demandé en début de message vocal, afin d'être orienté soit vers l'astreinte de l'entreprise.

(*) Rappel de la qualification de d'intervention d'urgence

Avaries ou dommages aux installations suite à des incidents, accidents ou événements susceptibles de porter atteinte à la sécurité des usagers, y compris défauts sur câbles souterrains ; et nécessitant une mise en sécurité de l'ouvrage